

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 36 (1979)

Heft: 12

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Informations générales

Aide – mémoire

Premiers secours – Sauvetage – Assurance

Premiers secours

Mettre le blessé à l'abri d'autres dangers

Tenir compte de ses blessures en cas de déplacement.

Sauver la vie

Apprécier immédiatement l'état général du blessé. L'installer sur le côté s'il est sans connaissance. Libérer les voies respiratoires, assurer la respiration.

Tarir les pertes de sang:

- arrêter l'hémorragie (surélévation du membre, compresse stérile, compression digitale ou du poing)
- assurer l'hémostase (bandage compressif; **exceptionnellement le garot**: utiliser de larges bandes, noter l'heure de l'application, ne pas laisser en place plus d'une heure).

Assurer la survie

Installer le blessé	position
inconscient:	couchée latérale
conscient:	
- état de choc	couchée dorsale, jambes légèrement surélevées
- insuffisance, respiratoire, plaie à la poitrine, coup de chaleur, blessure au crâne	couchée dorsale, torse surélevé
- plaie au ventre	couchée dorsale ou latérale, genoux mi-fléchis.

M. Alfred Meier, chef du service Jeunesse + Sport du canton de Bâle, a pris une retraite bien méritée à fin septembre 1979. Nous le remercions de sa collaboration de longue date et lui présentons nos meilleurs vœux pour sa nouvelle vie.

M. Eduard Bai a repris la place de chef du service au 1er octobre 1979. Nous lui souhaitons plein succès dans ses différentes tâches et espérons que sa collaboration sera des plus utiles.

Notre collaborateur *Kaspar Zemp* a été élu au poste d'adjoint du service cantonal des sports par le conseil d'Etat du canton de Lucerne. Il a quitté l'EFGS à mi-novembre 1979, après sept ans d'activité. Nous regrettons de perdre un collaborateur qualifié, mais nous nous réjouissons tout de même, car il n'est pas perdu pour Jeunesse + Sport. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau travail.

Denrées alimentaires: Le Commissariat central des guerres a fait paraître les nouveaux tarifs pour 1980. Ces listes de prix peuvent être commandées à l'OCFIM à Berne.

Combattre l'état de choc (ne pas donner à boire)
Panser les plaies et fixer les fractures.

Réconforter:

Moralement, préserver du froid, de la chaleur, de l'humidité, donner à boire.

Interdiction de donner à boire

- à une personne sans connaissance
- à un blessé du crâne ou du cerveau
- en cas de choc
- en cas de déglutition difficile, de nausée ou de vomissement
- en cas de plaie abdominale, thoracique ou pulmonaire.

Sauvetage militaire hélicoptère (SMH)

Centre d'alerte 041 96 22 22

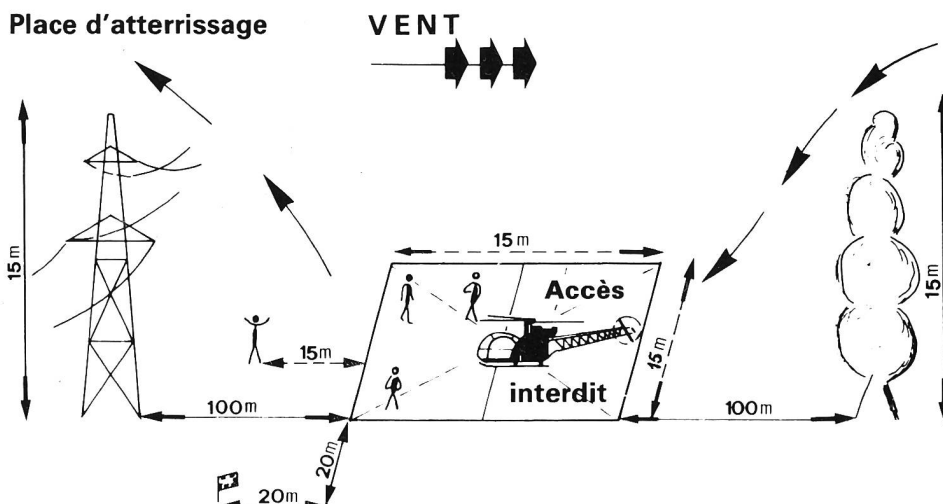
Le SMH sera alerté uniquement pour des cas d'urgence en terrain difficilement accessible et si d'autres possibilités de transport appropriées font défaut.

Seuls les groupements couverts par l'assurance militaire peuvent faire appel à ce service. S'ils demandent l'intervention d'une autre compagnie, la Confédération n'en assumera pas les frais.

En cas d'alerte du SMH, les renseignements suivants doivent pouvoir être donnés:

- nature, importance et heure de l'accident
- nombre des blessés et genre des blessures
- coordonnées du lieu de l'accident
- conditions météorologiques au lieu de l'accident
- mesures prises avec la colonne de secours
- matériel nécessaire (treuil), au besoin ravitaillement à transporter

Place d'atterrissage



- tâches préalables de l'hélicoptère (prise à bord d'un médecin, guide, chien d'avalanches, etc.)
- lieu d'embarquement du personnel et du matériel
- numéro de téléphone de l'organe de coordination des secours (doit être occupé en permanence)
- si l'alarme ne peut être donnée téléphoniquement, on enverra toujours si possible 2 personnes munies de l'ordre écrit.

Alarme d'une colonne de secours

Si l'engagement du SMH est insuffisant pour mener à bien l'action de secours, le moniteur J+S alarmera lui-même la colonne de secours la plus proche. Dans ce cas il devra fournir également les renseignements suivants:

- mesures prises en collaboration avec le SMH
- mesures prises concernant l'alarme du médecin, d'un conducteur de chien d'avalanches, etc.
- nombre de personnes valides sur le lieu de l'accident.

Place d'atterrissage

- Surface 15 x 15 m
- Sol ferme et plat, où l'on n'enforce pas avec les souliers (tasser la neige)
- Pas d'obstacles supérieurs à 15 m de haut dans une zone d'envol ou d'approche de 100 m

Direction du vent

Doit être indiquée par

- un drapeau placé du côté d'où vient le vent
- ou une personne placée 15 m devant la place d'atterrissage, bras tendus et dos tourné au vent.

Embarquement

- Ne s'approcher de l'hélicoptère que par les côtés ou l'avant et qu'après arrêt complet du rotor ou sur signal du pilote
- Garder continuellement le contact visuel avec pilote

Signaux

Secours urgents oui non



Assurance militaire (AM)

Les jeunes en âge J+S, les moniteurs(trices) et le personnel annoncé, participant à une activité J+S, (cours du branche ou examen de performance) sont assurés par l'AM. Celle-ci ne couvre toutefois pas les activités organisées par des écoles et des entreprises.

Le moniteur J+S responsable ou son remplaçant déclarera, sur la formule officielle, tout accident ou maladie au service cantonal qui a autorisé l'activité J+S.

Lorsqu'un sauvetage ou une évacuation par hélicoptère est nécessaire, l'assuré fera exclusivement appel au sauvetage militaire hélicopté (SMH).

Tous transports, dont les frais doivent être payés par l'assurance, devront être autorisés préalablement par l'AM, à l'exception de ceux nécessaires aux sauvetages et évacuations d'urgence.

Notez les numéros de téléphone!

- Téléphone le plus proche (Cabane, poste SOS de barrage) 0 /
- Médecin pour cas d'urgence 0 /
- Hôpital pour cas d'urgence 0 /
- Sauvetage militaire hélicopté (SMH) 041/96 22 22
- Aéroport militaire ou civil le plus proche 0 /
- Colonne de secours 0 /
- Conducteur de chien d'avalanches 0 /
- Police cantonale 1 17
- Service cantonal J+S 0 /
- Assurance militaire ou 031/67 69 29
- (hors des heures de bureau) 031/57 07 17
- ou 031/44 00 42

Comportement en cas de décès

Principe

- Réfléchir, décider et agir avec célérité
- Seul le médecin est habilité à constater un décès
- Un corps ne peut être transporté que sur ordre du médecin ou de la police.

Comportement

- prodiguer les premiers soins si nécessaire
- alarmer immédiatement un médecin, la police et dans la mesure du possible un ecclésiastique
- en cas de besoin alarmer le sauvetage militaire hélicopté et une colonne de secours
- avertir immédiatement par téléphone:
 - les proches de la victime
 - le service cantonal J+S
 - l'assurance militaire et
- donner les informations suivantes:
 - nom, prénom, date de naissance, adresse de la victime et numéro de téléphone de ses proches
 - brève description du décès et des mesures prises
- ne jamais oublier de prendre soin des survivants.

Le coin des cruciverbistes

Grille no 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4	■					■		■		
5								■		
6					■		■		■	
7			■			■				
8								■	■	■
9										
10			■						■	

Horizontalement

- 1 Elle empêche d'être ambidextre
- 2 Qui porte sur un seul nom
- 3 Africaine du Sud-ouest
- 4 Enroule en spirale - Encre
- 5 Régulier - Lien
- 6 Mer - S'emploie toujours avec mesure
- 7 Ancienne mesure - Note - Convention
- 8 Règle
- 9 Délabré, pour le géologue
- 10 Fin de participe - Chef d'avant 1917 - Coutumes

Verticalement

- 1 ¾ de lune - légume
- 2 Fondé sur une certaine ressemblance
- 3 Craintif - Cœur de huit
- 4 Griserie
- 5 Dépouillée de son écorce - Fleur
- 6 Peut-être adversaire malgré tout - Sujet neutre - Voisin de la Suisse abrégé
- 7 Nouent - Pire, pour un Espagnol
- 8 Affluent du Danube - Note
- 9 Il s'occupe de cuirs - Déplacé
- 10 Galvanisés

Solution de la grille no 1 à la page 287